

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 20 décembre 2022 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust.

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Tremblay, responsable de l'accueil et des communications citoyennes

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2022-12-560 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 comme suit:

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022

3. Affaires financières

3.1 Piste cyclable Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2022

3.2 Autorisation d'un transfert au montant de 15 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales

3.3 Autorisation d'un transfert au montant de 50 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière relative à la gestion et la sensibilisation pour la réduction des matières résiduelles

3.4 Plomberie Lecomte Inc. : paiement des décomptes progressifs numéros 3, 4, 5 et 6 dans le cadre du contrat de fourniture, installation et entretien des compteurs d'eau

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 495-2022 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2023

4.2 Adoption du règlement numéro 468-2-2022 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatifs au stationnement (RMH 330-2021) afin de modifier l'interdiction de stationnement pour une durée limitée sur la rue Saint-Paul et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale dans le secteur résidentiel Haut-Chamberry

4.3 Adoption du règlement numéro 493-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 225 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées

4.4 Adoption du règlement numéro 384-4-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'article relatif au traitement des membres du comité

5. Affaires municipales

5.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable : demande d'analyse de l'étude d'impact sur la circulation dans le cadre du projet d'une nouvelle école primaire sur le chemin Saint-Féréol

6. Ressources humaines

6.1 Démission de Sandrine Etcheverry à titre d'agente patrouilleur

6.2 Démission de Emilyanne Gagnon-Tremblay à titre de préposée aux prêts

6.3 Embauche de Patrick Dupéré à titre de formateur de premiers répondants

6.4 Suspension d'une journée de l'employé numéro 159

7. Ressources matérielles et immobiliers

7.1 Contrat pour un service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux – saison 2023

Période de questions aux citoyens (questions et délibérations sur les prévisions budgétaires seulement)

Parole au Conseil

Levée de la séance extraordinaire

2022-12-561 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-12-562 Piste cyclable Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2022

ATTENDU QUE pour la saison 2022, la Municipalité des Cèdres a contribué à l'entretien de la Piste cyclable Soulanges pour un montant de 28 242.85\$ réparti de la façon suivante :

Entretien et aménagement par les employés municipaux (80h x 2 employés)	5 600\$
Fauchage (40h x 1 employé)	2 600\$
Vidange de la toilette sèche au chemin St-Féréol (26 semaines x 25\$)	650\$
Vidange de la toilette sèche au chemin St-Antoine (26 semaines x 25\$)	650\$
Entretien toilettes sèches aux chemins St-Féréol et St-Antoine (COVID-19) (1h x 182 jours)	3 640\$
Contribution annuelle entretien général (2 \$ x 7220 résidents)	14 440\$
Réunion du comité (3 heures x 9 réunions =27 heures)	662.85 \$
TOTAL LES CÈDRES :	28 242.85 \$

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres accepte d'apporter sa contribution sous forme monétaire, prêt de matériel et de main-d'œuvre pour l'année 2022;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil municipal confirme au Comité Piste cyclable Soulanges, une dépense de 28 242.85\$ pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-12-563 Autorisation d'un transfert au montant de 15 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales

ATTENDU le règlement numéro 486-2022 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales ;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que la réserve financière est constituée d'une somme de 15 000\$ par année provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté et des intérêts produits ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le transfert d'un montant de 15 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense et qu'un transfert soit effectué au règlement numéro 486-2022.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-12-564 Autorisation d'un transfert au montant de 50 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière relative à la gestion et la sensibilisation pour la réduction des matières résiduelles

ATTENDU le règlement numéro 484-2022 créant une réserve financière relative à la gestion et la sensibilisation pour la réduction des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que le Conseil municipal peut, par résolution, affecter une partie de tout excédent de fonctionnement non affecté à la réserve financière ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le transfert d'un montant de 50 000\$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière relative à la gestion et la sensibilisation pour la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense et qu'un transfert soit effectué au règlement numéro 484-2022.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-12-565 Plomberie Lecomte Inc. : paiement des décomptes progressifs numéros 3, 4, 5 et 6 dans le cadre du contrat de fourniture, installation et entretien des compteurs d'eau

Projet numéro 2020-600-03

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-478 octroyant à Plomberie Lecomte Inc. le contrat pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 pour les travaux exécutés au 11 octobre 2022 ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 4 pour les travaux exécutés au 24 octobre 2022 ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 5 pour les travaux exécutés au 7 novembre 2022 ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 6 pour les travaux exécutés au 5 décembre 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par le chargé de projet et coordonnateur des services techniques et infrastructure ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 29 772.03\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecomte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

QU'une retenue de 10% au montant de 3 308\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 3 ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 22 628.15\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecomte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

QU'une retenue de 10% au montant de 2 514.24\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 4.

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 26 847.05\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecomte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

QU'une retenue de 10% au montant de 2 983.01\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 5 ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 31 727.75\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecomte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

QU'une retenue de 10% au montant de 3 525.31\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 6.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 473-2021 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-12-566 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 495-2022 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2023

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 495-2022 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2023;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-12-567 Adoption du règlement numéro 468-2-2022 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatifs au stationnement (RMH 330-2021) afin de modifier l'interdiction de stationnement pour une durée limitée sur la rue Saint-Paul et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale dans le secteur résidentiel Haut-Chamberry

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'interdiction de stationnement pour une durée limitée sur la rue Saint-Paul;

ATTENDU la mise en œuvre du projet pilote « Info-neige » pour les voies publiques situées dans le secteur résidentiel Haut-Chamberry;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale pour les rues situées dans le secteur résidentiel Haut-Chamberry;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire 13 décembre 2022 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Lyndsay Simard;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance ordinaire du 13 décembre 2022;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 468-2-2022 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatifs au stationnement (RMH 330-2021) afin de modifier l'interdiction de stationnement pour une durée limitée sur la rue Saint-Paul et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale dans le secteur résidentiel Haut-Chamberry

QUE le texte du règlement numéro 468-2-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-12-568 Adoption du règlement numéro 493-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 225 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte, par règlement, en décembre 2018, un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., R.22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 13 décembre 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Michel Proulx;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente séance du 13 décembre 2022 ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin

Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 493-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 225 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées

QUE le texte du règlement numéro 493-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-12-569 Adoption du règlement numéro 384-4-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'article relatif au traitement des membres du comité

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le Règlement sur la constitution d'un comité d'urbanisme ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite que le traitement des membres citoyens du comité soit défini dans une politique;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 13 décembre 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 13 décembre 2022 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 384-4-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier l'article relatif au traitement des membres du comité

QUE le texte du règlement numéro 384-4-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-12-570 Ministère des Transports et de la Mobilité durable : demande d'analyse de l'étude d'impact sur la circulation dans le cadre du projet d'une nouvelle école primaire sur le chemin Saint-Féréol
Projet numéro 2017-600-19

ATTENDU l'étude d'impact sur la circulation pour le projet d'une nouvelle école sur le chemin Saint-Féréol déposée par la firme Intervia le 20 septembre 2022;

ATTENDU QU'une partie du chemin Saint-Féréol appartient au ministère des Transports et de la mobilité durable;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports et de la mobilité durable de procéder à l'analyse de cette étude et de transmettre leurs commentaires à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal demande à ce que des arrêts obligatoires soient implantés sur le chemin Saint-Féréol à l'intersection de la rue Sophie face à l'entrée charretière principale de la future école primaire ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la mobilité durable de procéder à l'analyse de l'étude d'impact sur la circulation pour le projet d'une nouvelle école sur le chemin Saint-Féréol et de transmettre leurs commentaires à la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2022-12-571 Démission de Sandrine Etcheverry à titre d'agente patrouilleur

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Sandrine Etcheverry à titre d'agente patrouilleur en date du 15 décembre 2022;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Sandrine Etcheverry effective au 4 janvier 2023 et la remercie pour sa contribution au sein de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2022-12-572 Démission de Emilyanne Gagnon-Tremblay à titre de préposée aux prêts

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Emilyanne Gagnon-Tremblay à titre de préposée aux prêts / poste à temps partiel en date du 12 décembre 2022;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Emilyanne Gagnon-Tremblay effective au 6 janvier 2023 et la remercie pour ses 5 années de service au sein de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2022-12-573 Embauche de Patrick Dupéré à titre de formateur de premiers répondants

ATTENDU l'intérêt de plusieurs municipalités pour les services de formation de notre centre de formation de premiers répondants accrédité ;

ATTENDU le besoin d'embaucher des formateurs supplémentaires pour répondre à la demande ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'EMBAUCHER Patrick Dupéré à titre de formateur de premiers répondants, et ce selon les conditions de travail établies dans la politique de travail des formateurs de premiers répondants.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-12-574 Suspension d'une journée de l'employé numéro 159

ATTENDU le manquement au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres par l'employé numéro 159;

ATTENDU les discussions entre les parties;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER la suspension, sans solde, de l'employé numéro 159 pour la journée du 21 décembre 2022 suite à un manquement au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2022-12-575 Contrat pour un service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux – saison 2023

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'un service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux municipaux ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le service d'entretien paysager des arbres, arbustes et massifs floraux pour l'année 2023 à Paysagiste de chez nous au montant de 33 800\$ (taxes en sus);

QUE le contrat soit d'une durée de 24 semaines soit du 8 mai au 21 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel, effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h01

Fin de la période de questions : 20h09

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-12-576 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 20h15.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier